

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 17 novembre 2016 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados)**

NOR : INTJ1626873A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Saint-Pierre-sur-Dives prend l'appellation de brigade territoriale de Saint-Pierre-en-Auge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Pierre-en-Auge exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Saint-Pierre-sur-Dives</b>	<b>Boissey</b> <b>Bretteville-sur-Dives</b> Courcy <b>Hiéville</b> Jort <b>L'Oudon</b> Louvagny <b>Mittois</b> <b>Montviette</b> <b>Ouille-la-Bien-Tournée</b> <b>Sainte-Marguerite-de-Viette</b> <b>Saint-Georges-en-Auge</b> <b>Saint-Pierre-sur-Dives</b> <b>Thiéville</b> <b>Vaudeloges</b> Vendeuve Vicques <b>Vieux-Pont-en-Auge</b>	(Ancienne appellation)
<b>Saint-Pierre-en-Auge</b>	(Nouvelle appellation)	Courcy Jort Louvagny <b>Saint-Pierre-en-Auge</b> Vendeuve Vicques